

# Le parrainage/marrainage vers l'emploi



*Une passerelle privilégiée pour les chercheur·se·s d'emploi*

*Le parrainage/marrainage est un accompagnement personnalisé délivré par des professionnels de tous secteurs d'activités en direction de personnes éloignées de l'emploi avec un projet professionnel défini ou en construction, quel que soit leur âge, leur sexe, leur qualification, leur origine sociale ou géographique.*

## LE PARRAINAGE/MARRAINAGE : UNE RENCONTRE

Le parrainage/marrainage offre aux parrainé·e·s en recherche d'emploi en Ile-de-France (prioritairement habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV), sont concernés aussi les publics jeunes, femmes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, public en situation de handicap...) la possibilité d'être épaulé·e·s dans la rencontre avec le monde économique, via un parrain ou une marraine en activité ou ayant une expérience professionnelle.

Cet accompagnement vise à acquérir de nouveaux repères :

- . Un regard actualisé sur les capacités, compétences soft skills recherchées par les employeurs,
- . Une confiance et une énergie restaurées à travers un dialogue pratique et bienveillant.
- . Un appui concret (simulation d'entretiens, mise en relation...) permettant d'ouvrir la recherche d'emploi.

## UNE OUVERTURE SOCIÉTALE POUR LES ENTREPRISES

Le parrainage doit faciliter l'accès et/ou le maintien dans l'emploi du·de la filleul·e en lui permettant de structurer ses recherches d'emploi, de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique., notamment le monde de l'entreprise Le parrainage est donc une démarche RSE ouverte à toutes les entreprises quelles que soient leur taille (Grands Comptes, PME, TPE), leur activité ou leur situation économique.

En effet, il s'agit de développer à la fois l'employabilité des filleuls et aussi l'employeurabilité des parrains/marraines, puisque se construit à travers cette expérience en binôme une responsabilité sociétale partagée.

## UN ENCADREMENT FACILITÉ PAR LES CREPI

On peut être parrain/marraine en consacrant quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi. Au minimum une fois par mois, parrain-marraine et filleul·e se rencontrent pour apprécier l'avancée des recherches d'emploi, fixer des objectifs, donner des conseils à la rédaction de CV, simuler des entretiens.

Les rencontres durent environ 3 à 4 mois, voir 6 mois selon les objectifs que chacun se donnent.

Le parrainage/marrainage bénéficie de l'encadrement continu de la Chargée de mission du CREPI :

- . Elle apporte des réponses aux questionnements des parrains-marraines comme des filleul·e·s,
- . Elle fournit des outils d'aide à l'accompagnement (guide à destination des filleul·e·s et des parrains-marraines),
- . Elle propose une formation aux parrains-marraines, qui leur donne des repères dans cette mission,
- . Elle organise et anime des réunions d'échange de pratiques, retours d'expériences permettant de faire grandir le parrainage en Ile de France, comme au sein du réseau des 16 CREPI au niveau national.

## FINANCEURS



## PARRAINER

Si vous souhaitez devenir parrain ou marraine, n'hésitez pas à contacter :

CREPI Île-de-France  
idf@crepi.org  
01.48.03.92.05

